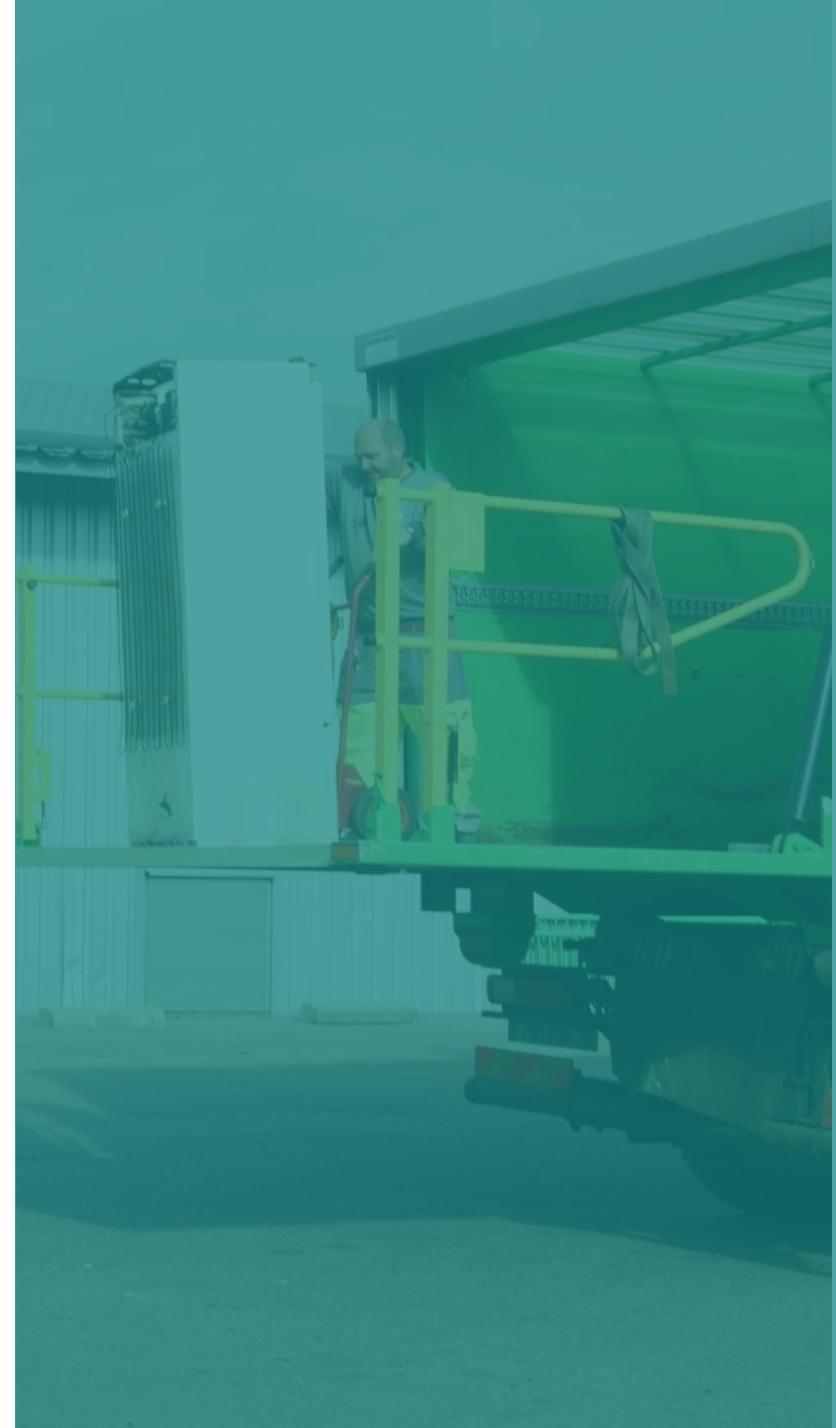




GUIDE DE COLLECTE EN MAGASIN BRICO- JARDIN

SOMMAIRE

Ecologic, éco-organisme multi-filières	03
Les matériels et équipements concernés	04
Le rôle des distributeurs	05
Les incontournables	06
Les conditions opérationnelles de la collecte	07
Priorité au réemploi	08
Demander votre enlèvement en quelques clics	09
Vos contacts opérationnels	11



ECOLOGIC, ÉCO-ORGANISME MULTI-FILIÈRES

Ecologic est un éco-organisme agréé par l'Etat pour piloter 3 filières nationales de prévention et de recyclage de produits usagés ou en fin de vie :

EEE

Celle des équipements électriques et électroniques



ASL

Celle des Articles de Sport et de Loisirs



ABJ th

Celle des Articles de Bricolage et de Jardin à moteur thermique

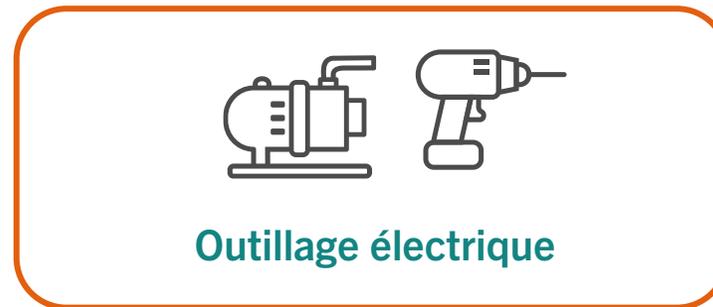
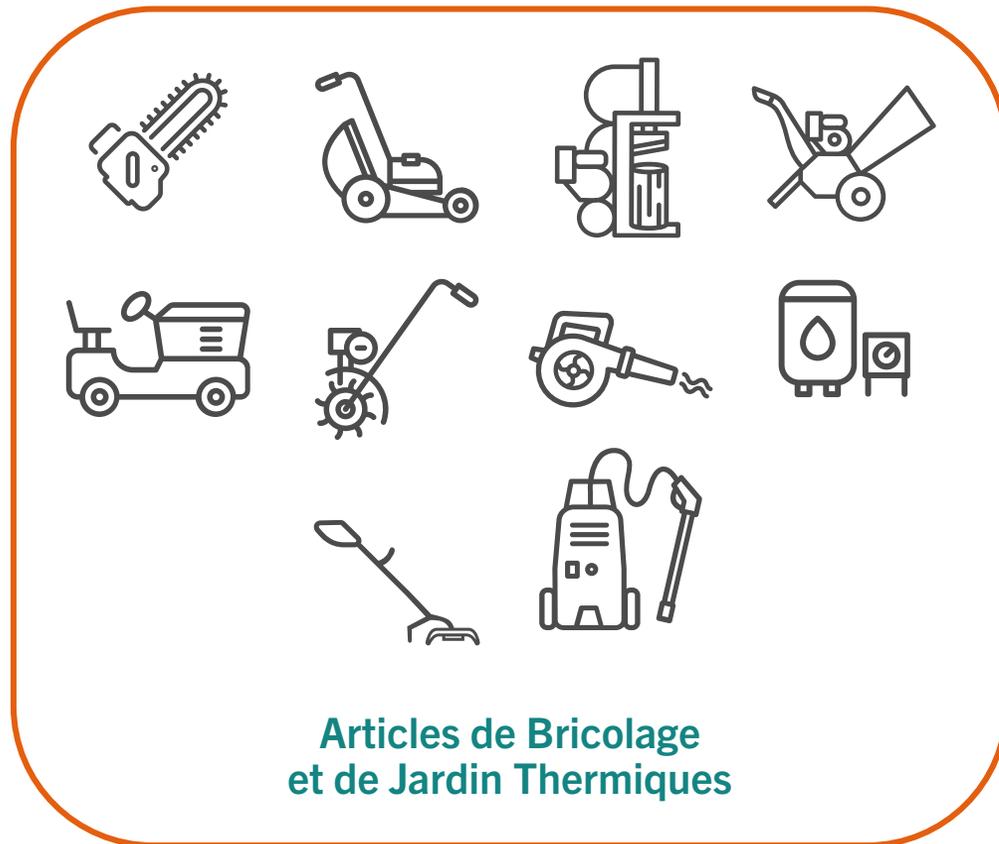


Agréé depuis 2006

Il contribue au développement, sur l'ensemble du territoire français, d'une économie circulaire, fondée sur des activités d'information et de sensibilisation, de réparation, de réemploi, de collecte et de traitement des produits et des déchets, en mobilisant l'ensemble des acteurs impliqués : producteurs et fabricants, distributeurs, opérateurs de collecte et de traitement, collectivités, institutions et pouvoirs publics, entreprises, associations, consommateurs, médias...



LES MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS



LE RÔLE DES DISTRIBUTEURS

Vos obligations en tant que magasin

- **Proposer la reprise des ABJ Th/ EEE de vos clients**
« 1 pour 1 » ou « 1 pour 0 » *
- **Informez vos clients de façon très visible sur votre dispositif de reprise**
- **Gérer les ABJ Th/ EEE conformément à la loi****, en utilisant les 3 solutions d' Ecologic:
 - Donner à des acteurs de l'ESS ayant des activités de réemploi/réutilisation et référencés par Ecologic (<https://www.e-reemploi.eco/>), ou les revendre par vous-mêmes en fournissant la traçabilité de ces ventes
 - Apporter à un point de collecte proche de votre localisation (<https://cartographie.ecologic-france.com/>)
 - Faire enlever vos produits usagés par l'éco-organisme

***1 pour 1** = reprise gratuite d'un article usagé pour l'achat d'un article neuf de même type

Obligatoire pour :

- Les EEE, dans tous les magasins (sans condition de surface)
- La filière ABJ, dans magasins ayant une surface de vente Bricolage/Jardinage >200 m²

***1 pour 0** = reprise gratuite d'un article sans obligation d'achat

Obligatoire pour les magasins EEE/ ABJ th > 400m²

** Article R541-158;160-166 Code de l'Environnement



LES INCONTOURNABLES

Pour les magasins

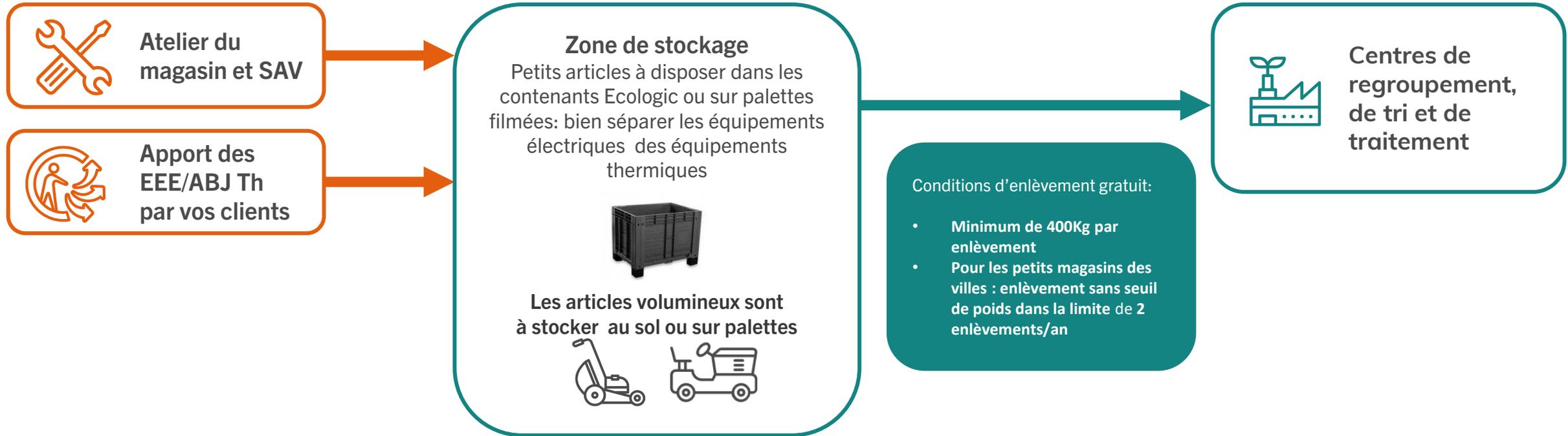
- Récupérer les articles usagés des clients
- Trier les produits usagés pour séparer les déchets à faire enlever des produits réparables qui sont à envoyer en atelier de réparation ou à des associations ESS
- Faire enlever les déchets EEE et ABE Th selon la réglementation et les conditionner selon les modalités définies
- Protéger les équipements du vol et des dégradations
- Respecter les seuils contractuels de collecte pour demander un enlèvement
- Renseigner les documents administratifs lors des enlèvements (bon de commande, et / ou BSD)

Pour Ecologic

- Mettre à la disposition de magasins les contenants pour la collecte des déchets
- Proposer des services d'enlèvements gratuits selon le critère de poids
- Assurer la prestation d'enlèvement dans les délais de 10 jours ouvrés après réception de la demande
- Garantir que les déchets sont traités conformément à la réglementation
- Fournir le bilan des tonnages collectés



LES CONDITIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COLLECTE



1. Triez, récupérez et regroupez le matériel sur la zone de stockage dédiée. Le matériel doit être prêt à l'enlèvement et accessible en transpalette.

2. Demandez un enlèvement sur l'Extranet d'Ecologic. Le collecteur d'Ecologic intervient dans les délais de 10 jours ouvrés

3. Retrouvez les poids collectés et les documents de traçabilité sur l'Extranet d'Ecologic



PRIORITÉ AU RÉEMPLOI

Le magasin doit **privilégier le réemploi**, soit en revendant lui-même des matériels d'occasion, soit en confiant les EEE/ABJ th réemployables à un acteur de l'Économie Sociale et Solidaire référencé par Ecologic, en fournissant à Ecologic la traçabilité dans l'un ou l'autre cas

Notre plateforme e-réemploi, facilite le don et la mise en relation avec des acteurs locaux du réemploi, et simplifie le processus en assurant la logistique (collecte et transport), le suivi et la traçabilité avec des certificats de cession.

Trouvez des bénéficiaires près de votre localisation :

<https://www.e-reemploi.eco>



DEMANDER VOTRE ENLÈVEMENT EN QUELQUES CLICS

Les demandes d'enlèvements s'effectuent via le lien suivant : <https://operation.ecologic-extranet.com>

Étape 1

Connexion



Le login et le mot de passe sont créés par le service du Pilotage des opérations ; un e-mail portant sur ces éléments vous sera adressé, depuis l'adresse mail <nepasrepondre@ecologic-france.com>

Attention: ce mail peut se retrouver dans les SPAM

Étape 2

Menu Demande - Créer une demande



DEMANDER VOTRE ENLÈVEMENT EN QUELQUES CLICS

Étape 3

Demande d'enlèvement

1

Nature

Sélectionner «Enlèvement» via le menu déroulant

Origine : le ou les points de collectes de votre compte s'afficheront, sélectionner le point de collecte désiré

2

Date souhaitée

Date de collecte souhaitée, avec un délai minimal de 3 jours ouvrés, à réception de la demande par le collecteur

Ma référence : à remplir si besoin interne du magasin

Commentaire : indiquer les équipements hors-norme, les contraintes horaires, les jours de fermeture exceptionnelle

3

Conditionnement

Sélectionner dans le menu déroulant le contenant utilisé ou «vrac» pour les articles au sol

Nombre : indiquer le nombre de contenants ou d'unités pour le vrac

4

Pour ajouter une ligne

5

Valider votre demande :

un message de confirmation indiquant l'enregistrement de la demande s'affichera.

1 Nature* Enlèvement

1 Origine* -DBRM-01 - BRICOMAN LYON-MASSIEUX

2 Date souhaitée 72H MINIMUM

2 Ma référence FACULTATIF

2 Commentaire chauffeur)
Mettre les grosses tondeuses en vrac, les autres appareils thermiques dans le palox

Dem. régularisation

* : Champ obligatoire

Flux	Nature	Conditionnement	Nombre	U.M.	Poids
GEF	Gros Equipement Froid	* Choisissez *		0	0,000 t
GHF	Gros Equipement Hors Froid	* Choisissez *		0	0,000 t
PAM	Petits Appareils en Melange	* Choisissez *		0	0,000 t
ECR	Ecran	* Choisissez *		0	0,000 t
ABJ-THE	Article de Bricolage et de Jardin Thermique	Grand palox fixe	1	2	0,100 t
ABJ-THE	Article de Bricolage et de Jardin Thermique	ABJ Vrac	4	4	0,400 t
Poids total					0,500 t

3 Conditionnement

4 Magasin origine* 01-DBRM-01-CO

5 Validier



VOS CONTACTS OPÉRATIONNELS

**Pour les dysfonctionnements opérationnels ponctuels
(retard d'enlèvement, manque de contenants...):**

Créez un Ticket de type incident avec votre compte utilisateur, sur l'extranet Fusion:
operation.ecologic-extranet.com

Pour une aide à l'utilisation du système d'information, veuillez contacter :



pilote@ecologic-france.com



01 30 57 79 27





EcoLogic

MERCI
pour votre coopération
vers une économie circulaire !